

■ **Décision SGA-DEC-2024-155**

**Signature du marché public relatif à la réalisation des travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire VAILLANT à Creil (relance suite à déclaration sans suite)**

**Direction des finances et commande publique  
Service Marchés publics**

**Le maire de Creil,**

■ **Visas**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1-1° et R2123-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023 donnant délégation à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le budget communal ;
- Vu les décisions municipales n° 2023-789 et 2024-004 respectivement en dates respectivement des 22 décembre 2023 et 12 janvier 2024 portant sur la signature des lots 1 à 5, 9 à 10 et 12 à 16 ;
- Vu l'avis d'appel public à concurrence relatif à la réalisation des travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire VAILLANT à Creil (relance suite à la déclaration sans suite des lots 6, 7, 8 et 11) ;
- Vu la date limite de remise des offres fixée au 22 février 2024 à 12 heures ;
- Vu les critères de jugement des offres ;
- Vu les rapports d'analyse des offres établis pour chacun des lots en date du 20 mars 2024 ;
- Vu le procès-verbal de la Commission Ad'Hoc MAPA en date du 21 mars 2024 ;

■ **Considérant :**

Qu'après analyse et négociations, les offres suivantes ont été considérées comme économiquement les plus avantageuses au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation ;

N° du lot	Désignation du lot	Nom de l'attribitaire
7	Menuiseries extérieures	ATELIER MENUISERIE PELLETIER
8	Serrurerie	DESMOINAUX
11	Revêtements de sols et muraux	SPRID

■ **Décide :**

**Article 1 :** De signer le marché de travaux de réalisation des travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire VAILLANT (relance) avec les entreprises suivantes :

N° du lot	Désignation du lot	Désignation de l'attribitaire	Montant du marché
7	Menuiseries extérieures	Raison sociale : ATELIER MENUISERIE PELLETIER SIRET : 833 363 997 00010 Siège social : 37 rue Ventôse – 80132 VAUCHELLES-LES-QUESNOY	584 723,40 € H.T

Envoyé en préfecture le 26/03/2024  
Reçu en préfecture le 26/03/2024  
Publié le   
ID : 060-216001743-20240326-DCRG2024155-AU

8	Serrurerie	Raison sociale : DESMOINAUX SIRET : 851 186 270 00019 Siège social : 5 Allée des Performance 93160 NOISY LE GRAND	127 123,50 € H.T
11	Revêtements de sols et muraux	Raison sociale : SPRID SIRET : 784 155 947 0006 Siège social : 68, rue des 40 Mines ZAC de Ther 60000 ALLONNE	257 470,44 € H.T

**Article 2 :** D'imputer les dépenses aux comptes prévus à cet effet du budget de la Ville ;

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 4 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** Ampliation de la présente décision sera faite au représentant de l'Etat de l'arrondissement de Senlis et au Trésorier Municipal.

A Creil,

Jean-Claude VILLEMAIN  
Maire de Creil,  
Président de l'ACSO.



Signé électroniquement par : Jean-Claude  
VILLEMAIN  
Date de signature : 26/03/2024  
Qualité : Maire de Creil, Président du C.C.A.S.

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville :

**26 MARS 2024**